

France: Faut-il supprimer les Ordres des médecins, pharmaciens et dentistes ?

Compte Test - 2026-06-05 19:32:12 - Vu sur pharmacie.ma

L'Inspection générale des finances (IGF) a provoqué une onde de choc dans le secteur de la santé en proposant une réforme profonde, voire la suppression, des Ordres des médecins, des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes. Cette recommandation fait suite à trois rapports particulièrement sévères mettant en lumière de nombreux dysfonctionnements dans la gouvernance, la gestion et l'exercice des missions disciplinaires de ces institutions. Dans une note de synthèse publiée le 1er juin, l'IGF préconise à court terme une ouverture de la gouvernance à des acteurs extérieurs aux professions concernées, notamment des représentants des patients, un meilleur encadrement de la gestion financière et un contrôle renforcé par l'administration. Mais elle va plus loin en proposant deux scénarios de transformation. Le premier consiste à supprimer les trois Ordres et à transférer leurs missions de régulation à la Direction générale de l'offre de soins et aux Agences régionales de santé, tandis que les compétences disciplinaires seraient confiées aux juridictions administratives. Le second envisage la fusion de tous les Ordres de santé en une structure unique dotée de règles de gestion plus strictes. Selon l'IGF, les défaillances observées ne sont pas ponctuelles mais traduisent les limites du modèle ordinal actuel. Les conséquences seraient particulièrement préoccupantes en matière de protection des patients. Chez les médecins, certains signalements portant sur des faits graves, notamment des violences sexuelles, n'auraient donné lieu à aucune suite disciplinaire. Le rapport cite notamment le cas du chirurgien Joël Le Scouarnec, condamné en 2025 pour de multiples viols et agressions sexuelles, mais qui avait pourtant été réinscrit au tableau de l'Ordre après une première condamnation liée à la détention d'images pédopornographiques. L'Ordre des pharmaciens est également critiqué pour son absence de réaction dans l'affaire Urgo, impliquant des milliers de professionnels ayant bénéficié d'avantages indus. L'IGF souligne aussi l'incapacité de son système informatique à identifier les pharmaciens suspendus. Du côté des chirurgiens-dentistes, des praticiens suspendus auraient continué à exercer sans contrôle effectif. Les rapports dénoncent également une gestion financière contestable. Parmi les exemples cités figurent l'achat d'une villa avec piscine par un conseil départemental de l'Ordre des médecins ou encore l'acquisition par l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'un appartement de luxe de 405 m² pour 6,7 millions d'euros.

Ces constats alimentent un débat de fond sur la légitimité, l'efficacité et l'avenir des Ordres professionnels, dont le rôle historique dans l'autorégulation des professions de santé est aujourd'hui ouvertement remis en question.